



XV^{ème} Législature

Guy Marius SAGNA
Député

Dakar, le 10 février 2025

A Monsieur Malick NDIAYE
Président de l'Assemblée
Nationale

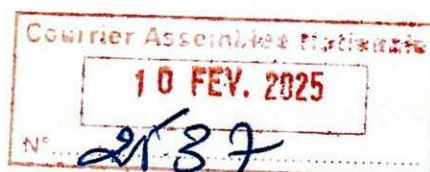
Place Soweto, Dakar

Objet : Question écrite

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre à travers la lettre ci-jointe une question écrite adressée au Ministre en charge des Forces Armées.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.



Objet : 162 travailleurs des bases militaires françaises impérialistes, quelles mesures d'accompagnement de la décision souverainiste de leur fermeture ?

Monsieur le ministre, le Président de la République du Sénégal a décidé la fermeture souverainiste de toutes les bases militaires étrangères présentes au Sénégal pour mettre un terme à l'occupation militaire de notre pays par des armées aux visées impérialistes. Transmettez au Président de la République mes vives félicitations et encouragements dans cette voie du Sénégal souverain, juste et prospère. Car, la souveraineté même si elle ne constitue pas une condition suffisante est cependant nécessaire pour le développement d'un pays.

Monsieur le ministre, la fermeture de ces bases militaires impérialistes comme la fin de toute oppression aura des effets qui ne remettent pas en cause l'option du Moom Sa Réew. Par exemple, 162 travailleurs des bases militaires françaises seront licenciés. Quelles mesures d'accompagnement à la décision émancipatrice de la fermeture de toutes les bases militaires étrangères en général et de la fermeture des bases militaires françaises dans le cas d'espèce ?

L'assemblée nationale du Sénégal attache du prix à ce que toutes les dispositions soient prises afin que les droits de nos compatriotes soient pleinement respectés mais qu'également toutes les pistes soient explorées afin de voir les perspectives à proposer à nos concitoyens travailleurs de ces bases militaires étrangères.

Guy Marius Sagna

Député de la XV^e législature

